

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0109-2024

**OBJET : RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0109_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

Monsieur le Président expose :
006-250601689-20240920-0109_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

L'Article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

L'Annexe V aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau doit contenir.

Ces indicateurs sont regroupés en cinq thématiques :

- 1° Caractérisation technique du service
- 2° Tarification de l'eau et recettes du service
- 3° Indicateurs de performance
- 4° Financement des investissements
- 5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Le rapport concernant l'exercice 2023 est présenté au comité syndical pour avis. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont ensuite mis à la disposition du public dans les locaux du SICASIL dans les 15 jours suivant le vote du comité syndical. Le public est avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée au syndicat pendant au moins un mois.

Ce rapport a été élaboré par les services du syndicat, notamment à partir des données technico-économiques contenues dans les rapports annuels des délégataires.

En outre, conformément à l'Article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été préalablement soumis pour avis à la commission consultative du service public de l'eau potable le 11 Juillet 2024.

En application de ces mêmes dispositions, lors de ladite séance du 11 Juillet 2024, les membres de la commission consultative des services publics locaux ont pris également connaissance des rapports annuels des délégataires de service public de l'eau potable présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières pour l'année 2023, à savoir :

- Les rapports annuels 2023 du délégataire SUEZ Eau France au titre du contrat historique de délégation de service public (pour les Communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, La Roquette-Sur-Siagne, Pégomas, Vallauris et Auribeau-Sur-Siagne) et du contrat de délégation de service public pour la commune de Théoule-Sur-Mer ;
- Le rapport annuel 2023 du délégataire VEOLIA au titre du contrat de délégation de service public de Mandelieu-La Napoule ;

Ces rapports sont mis à l'examen du comité syndical qui en prend acte, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical,

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport prix et qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2023 ;
- **PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires du service public de l'eau potable pour l'année 2023 ;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE


SICASIL

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0209-2024

**OBJET : ACHATS DE PARTS SOCIALES NOUVELLES DE LA SOCIETE LOCALE
D'EPARGNE DE CANNES (CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR) – BUDGET PRINCIPAL
EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50
– Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

SICASIL

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0209_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

Monsieur le Président expose :

006-250601689-20240920-0209_2024-DE

Reçu le 24/09/2024

Vu la délibération n°1904-2015 autorisant le Président à souscrire 165 000 parts sociales de la Société Locale d'Epargne de Cannes, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur pour un montant maximum de 3 300 000 € ;

Vu la recommandation en date du 27 juillet 2020 de la Banque Centrale Européenne (n° B.C.E./2020/35) demandant aux établissements de crédit de suspendre le versement des dividendes jusqu'au 1er janvier 2021 et les intérêts capitalisés d'office par la S.L.E. de Cannes, en 2020, de 2 145 nouvelles parts sociales ;

Vu la délibération n°0306-2023 donnant pouvoir au Président pour céder 75 000 parts sociales de la S.L.E. de Cannes ;

CONSIDERANT que Le SICASIL détenait au 31/05/2024, 92 145 parts sociales de la S.L.E. de Cannes, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, au prix unitaire de 20,00 € la part soit un montant de 1 842 900 €.

CONSIDERANT qu'au 25/06/2024, le montant net de l'intérêt revenant au SICASIL au vu du nombre de parts sociales détenues s'élève à 50 679,75 €.

CONSIDERANT que La Société Locale d'Epargne (S.L.E.) offre la possibilité au SICASIL de réinvestir cet intérêt en parts sociales nouvelles émises au prix unitaire de 20,00 € et qu'il est donc possible de souscrire 2 533 parts sociales nouvelles pour un montant de 50 660,00 €.

CONSIDERANT que dans un souci d'optimisation budgétaire :

Le comité syndical décide,

- **DE REINVESTIR** les intérêts dans l'acquisition de 2 533 parts sociales de la Société Locale d'Epargne (S.L.E.) de Cannes, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne Côte-d'Azur, pour un montant de 50 660 € ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président d'acquérir 2 533 parts sociales de la S.L.E. de Cannes, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur pour un montant total de 50 660 € sur le budget principal ;
- **DE DIRE** que le montant de l'intérêt perçu est constaté en recette de fonctionnement au compte 7688 « Autres produits financiers » et que l'acquisition des nouvelles parts sociales est inscrite en dépense dans le budget principal Eau Potable en section d'investissement, au compte 266 « Autres formes de participation ».

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0309-2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2024 EAU POTABLE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50
– Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0309_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0309-2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

VU les instructions M49 qui régissent le Budget Principal ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) n° 1104-2024 du 12 avril 2024 portant approbation du Budget principal 2024 ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) n° 0306-2024 du 24 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 ;

CONSIDERANT les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT la nécessité de faire les ajustements budgétaires suivants :

1. **Section de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement

En matière de recettes, il convient de faire évoluer les chapitres suivants :

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2024 + RAR	Evolution DM2	nouveau BP 2024
76	<i>Autres Produits financiers</i>	46 000,00 €	- 46 000,00 €	0.00 €

- **Chapitre 76 – Autres produits financiers (- 46 000,00 €)**

Il avait été prévu au budget 2024 la somme de 46 000,00 € correspondant aux intérêts des parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'Epargne Cote D'azur. Or, cette année la Société Locale d'Epargne (S.L.E) offre la possibilité à ses actionnaires de réinvestir ces intérêts dans des parts sociales, option que le SICASIL entend lever. Ainsi, la prévision de recettes portant sur les « produits financiers » à percevoir doit être annulée.

Dépenses de fonctionnement

En matière de dépenses, il convient de faire évoluer les chapitres suivants :

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2024	Evolution DM2	nouveau BP 2024
011	<i>Charges à caractère général</i>	540 030,00 €	- 46 000,00 €	494 030,00 €

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0309_2024-DE

Reçu le 24/09/2024

- Chapitre 011 – Charges à caractère général (- 46 000,00 €)

Ce chapitre est diminué de – 46 000,00 €. En effet, la fête du canal qui avait été prévue au budget 2024 ne sera pas réalisée cette année.

2. La section d'investissement :**Dépenses d'investissement**

En matière de dépenses, il convient de faire évoluer les chapitres suivants :

Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses	BP 2024 + RAR	Evolution DM2	nouveau BP 2024
020	<i>Dépenses imprévues</i>	36 092,13 €	- 30 660,00 €	5 432,13 €
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	150 000,00 €	- 20 000,00 €	130 000,00 €
26	<i>Participations et créances</i>	0,00 €	50 660,00 €	50 660,00 €

- Chapitre 020, Dépenses imprévues : (- 30 660,00€)

Le chapitre est diminué de – 30 660,00 € pour financer l'acquisition de nouvelles parts sociales auprès de la Caisse d'Epargne.

- Chapitre 20, Immobilisations incorporelles : (- 20 000,00€)

Le chapitre est diminué de – 20 000,00 € pour financer l'acquisition de nouvelles parts sociales.

- Chapitre 26, Participations et créances : (+ 50 660,00€)

L'acquisition des nouvelles parts sociales est inscrite en dépense dans le budget principal Eau Potable en section d'investissement, au compte 266 « Autres formes de participation ».

- Chapitre 23, Immobilisations en cours : (0,00 €)

Compte tenu de l'évolution des coûts des travaux par rapport aux prévisions, il est nécessaire de revoir les montant des crédits de paiement prévus sur l'opération gérée en AP/CP « travaux Croisette » de + 300 000,00 €.

Ce besoin a été couvert par la reventilation de - 300 000,00 € de crédits affectés aux « travaux réseaux 2024 ».

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0009-2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Dans la perspective de la préparation et de la réalisation des travaux de réseau à venir, il apparaît opportun d'inscrire au Budget principal des Travaux de Réseau 2025, d'un montant de 7 200 000 €. Dans ce cadre, 100 000 € sont inscrits en crédits de paiement 2024, inscription budgétaire financée par reventilation de crédits déjà inscrits au chapitre 23.

Le volume financier du chapitre 23 reste inchangé.

Le Comité Syndical,

APPROUVE la décision modificative n°2, chapitre par chapitre, du Budget principal Eau Potable 2024

- Recettes de fonctionnement : -46 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement : -46 000,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2024 + RAR	Evolution DM2	nouveau BP 2024
76	<i>Autres Produits financiers</i>	46 000,00 €	- 46 000,00 €	0,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2024	Evolution DM2	nouveau BP 2024
011	<i>Charges à caractère général</i>	540 030,00 €	-46 000,00 €	494 030,00 €

Dépenses d'Investissement

Chap.	Dépenses	BP 2024 + RAR	Evolution DM2	nouveau BP 2024
020	<i>Dépenses imprévues</i>	36 092,13 €	- 30 660,00 €	5 432,13 €
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	150 000,00 €	- 20 000,00 €	130 000,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>	12 795 245,24 €	0,00 €	12 795 245,24 €
26	<i>Participations et créances</i>	0,00 €	50 660,00 €	50 660,00 €

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0409-2024

**OBJET : ACTUALISATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE
PAIEMENTS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0409_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

VU les délibérations du Conseil Syndical du SICASIL n° 1003-2020 du 02 Mars 2020, n°0903-2021 du 26 mars 2021, n° 1004-2022 du 07 avril 2022, n° 0210-2022 du 13 octobre 2022, n°1903-2023 du 23 mars 2023, n° 0606-2023 du 27 juin 2023, n° 1004-2024 du 12 avril 2024, n° 0506-2024 du 24 juin 2024 relatives aux créations et actualisations des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) du budget principal eau potable ;

CONSIDERANT que, du fait de nouvelles informations liées notamment aux marchés et aux travaux en cours et des imprévus susceptibles d'intervenir sur cette opération, l'Autorisation de Programme « Travaux Croisette » doit être modifiée comme suit :

L'APCP « OP 131 APCP » d'un montant initial de 3 100 000 € doit être augmentée de 300 000,00 € pour atteindre 3 400 000,00 €.

Ainsi les CP 2024 sont rehaussés de + 300 000 €.

DESIGNATION	AP modifiée	CP antérieurs réalisés	Budget 2024	Budget 2025 et S.
TVX CROISETTE OP 131 APCP	3 400 000,00 €	2 180 958,28 €	897 000,00 €	322 041,72 €

L'échéancier prévisionnel est indicatif et pourra être modifié sans dépasser, toutefois, le montant de l'autorisation et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

CONSIDERANT le besoin de créer une nouvelle opération en AP/CP afin de permettre une meilleure transparence dans l'exécution budgétaire, il est proposé de créer :

Une Autorisation de Programme pour les travaux réseaux AEP 2025

DESIGNATION	AP modifiée	CP antérieurs réalisés	Budget 2024	Budget 2025 et S.
TVX RESEAU 2025 OP 157 APCP	7 200 000,00	0	100 000,00 €	7 100 000,00 €

L'échéancier prévisionnel pourra être modifié sans dépasser, toutefois, le montant de l'autorisation et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la modification sur l'Autorisation de Programme pour l'opération sus visée ;
- **APPROUVE** la création sur l'Autorisation de programme pour l'opération susmentionnée ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à prendre l'ensemble des mesures pour la bonne exécution de cette délibération.

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0609-2024

**OBJET : ACTUALISATION DE LA LISTE NOMINATIVE DES INDEMNITES DE FONCTION
BRUTE A LA SUITE D'UNE NOUVELLE VICE-PRESIDENTE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50
– Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0609_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0609_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

VU la délibération n°1207-2020 en date du 31 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction brutes du Président et des Vice-Présidents ;

VU la délibération n°0512-2020 en date du 26 mars 2024 relative à l'élection d'une nouvelle Vice-Présidente au sein du SICASIL ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, il convient d'actualiser la liste nominative de versement des indemnités de fonction brutes du fait de l'élection de Madame Blandine BAIN à la suite de la démission de Monsieur Eric CHALVIN occupant la fonction de 1er vice-président ;

Le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** de l'actualisation de la liste nominative de versement de l'indemnité de fonction de la 1ère Vice-Présidente à compter du 26 mars 2024 comme suit

Désignation 1ère Vice-présidente	Indemnité de fonction mensuelle
Madame Blandine BAIN	485.83 €

- **DIT** que les crédits afférents à ces dépenses seront inscrits au Budget principal de l'exercice en cours, en section de fonctionnement, au chapitre 65.



Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0709-2024

**OBJET : PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE UNITE DE TRAITEMENT
DE L'EAU EN LIBYE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

SICASIL

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0709_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0709_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Lors de sa séance du 14 décembre 2023, le comité syndical du SICASIL avait approuvé le versement d'une aide de 20 000 € à l'ONG ACTED pour l'installation d'une unité de traitement de l'eau pour la ville de DERNIA en LYBIE.

En effet, dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, à la suite d'une forte tempête et d'une pluie abondante, deux barrages avaient cédé entraînant une terrible inondation qui avait ravagé des quartiers entiers de la ville de Derna en Libye. En urgence, le syndicat s'était immédiatement mobilisé pour agir en faveur des sinistrés.

Malheureusement, malgré les relations régulières entretenues par ACTED avec les autorités locales, celles-ci n'ont pas délivré les autorisations nécessaires pour faire entrer l'unité de traitement de l'eau à Derna. ACTED a donc contacté le SICASIL afin de l'informer de la situation et proposer une alternative.

Face aux besoins importants liés aux dégâts matériels causés par les inondations dans le nord-est de la Libye qui provoquent encore aujourd'hui de larges pénuries d'eau, ACTED propose au SICASIL d'utiliser l'aide de 20 000 € afin de réparer deux infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le nord-est de la Libye. Ainsi l'objectif général proposé initialement au SICASIL d'utiliser l'aide de 20 000 € pour soutenir l'accès à l'eau potable pour les populations victimes des inondations du 11 septembre restera inchangé.

Le soutien du SICASIL permettra donc d'apporter de l'eau potable de façon durable à 1000 bénéficiaires.

Le comité syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à annuler la convention signée entre l'ONG ACTED et le SICASIL concernant l'installation d'une unité de traitement de l'eau pour la ville de DERNIA en LYBIE ;
- **APPROUVE** le versement d'une aide de 20 000 € à l'ONG ACTED pour la réparation de deux infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le nord-est de la Libye;
- **DECIDE** de programmer cette dépense au compte 6713 du budget principal 2024 ;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.


Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 0809-2024

**OBJET : ECONOMIES D'ECHELLE ET OPTIMISATION DES ACHATS INSCRIPTION DU
SICASIL A LA CENTRALE D'ACHATS CENTRALIS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni au SICASIL – 28 Boulevard du Midi à CANNES-LA BOCCA.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50
– Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

AR Prefecture

006-250601689-20240920-0809_2024-DE
Reçu le 24/09/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

-

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

-

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

Le SICASIL, dans un contexte de rationalisation de la gestion publique locale, doit répondre à de nombreuses contraintes budgétaires, notamment en matière de marchés publics.

A ce titre, il souhaite bénéficier de prestations proposées par des organismes, tels que des centrales d'achats, lui permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser ses achats.

La Centrale française d'achats publics CENTRALIS, définie par l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique, est une association loi 1901 à but non lucratif, dédiée à la rénovation et à l'entretien de patrimoine immobilier, travaillant avec des centaines d'entreprises titulaires et réservée aux acheteurs publics de type Collectivités, Etablissements Publics, Etat, Syndicats, Offices Publics, Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'économie mixte.

Cette centrale d'achats est spécialisée dans les marchés à bons de commande de prestations intellectuelles et de travaux tous corps d'état regroupant une vingtaine de catégories de métiers : maître d'œuvre, urbaniste-paysagiste, bureau d'étude VRD (Voiries et Réseaux Divers), OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), géomètre, diagnostiqueur technique énergie amiante et plomb, démolition-désamiantage, gros œuvre, menuiserie, électricité, chauffage et ventilation, espaces verts, etc...

L'inscription à CENTRALIS présente plusieurs avantages :

- Elle permet de bénéficier de l'expertise de son processus d'achat et d'un catalogue de prestations détaillées ;
- Elle permet de réaliser des économies et des gains de temps, la collectivité étant dispensée des coûts de publication et des délais induits par les procédures de mise en concurrence ;
- Les acheteurs n'effectuent aucun paiement auprès de la centrale d'achats, cette dernière se rémunérant directement auprès des prestataires au travers d'une part variable, laquelle correspond à 5 % du montant des prestations HT commandées par les acheteurs et validées par les prestataires ;

Afin de pouvoir utiliser les services de CENTRALIS il convient toutefois de remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique habilitée à intervenir au nom d'une personne morale ayant le statut de pouvoir adjudicateur ;
- Etre inscrit ;
- Ne pas avoir été interdit d'utiliser les services de la centrale d'achats ;

Enfin, l'inscription à CENTRALIS est gratuite, sans engagement, elle peut être effectuée à tout moment de l'année sur le site de la plateforme. Il n'existe aucune obligation à commander des prestations, ni de limite à un nombre de commandes maximum.

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** l'inscription du SICASIL à la centrale d'achats CENTRALIS ;
- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte du SICASIL, toutes conventions à intervenir avec la Centrale d'achats CENTRALIS dans les matières relevant de ses domaines d'intervention, notamment dans ceux de l'ingénierie et des travaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.




Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE